

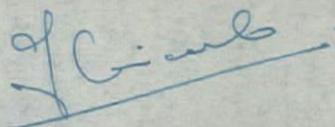
Kigali, le 15 Juin 1955

N° 214/254

Objet:  
-----  
Inspection de la M.O.I.

TRANSMIS copie pour information à  
-Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI  
-Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à KISENYI.  
-Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à RUHENGARI.

Kigali, le 15 Juin 1955.-  
L'Inspecteur de la M.O.I. J.CLEMENT.,



A Monsieur le Directeur des A.I.M.O.,  
à

U S U M B U R A

Monsieur le Directeur,

Subsidiairement à ma lettre 214/228 du 25 février 1955 et au rapport d'Inspection n°106 du 28 avril 1955 relatifs aux chantiers d'adduction d'eau du Bugoyi et du Mulera (Mission hydrologique du F.B.I.) et comme suite à l'entretien que nous avons eu à ce sujet le 24 mai dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les rémunérations octroyées aux engagés sont insuffisantes.-

La plupart des travailleurs ne peuvent être considérés comme affectés à des travaux réputés légers et ont droit à la ration type fort actuellement en vigueur soit 42 frs par semaine en Territoire de Kisenyi et 40 frs en Territoire de Ruhengeri.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le 22 mai à Astrida le Directeur régional du Fonds du Bien-être indigène lequel m'a affirmé que cet organisme était entièrement d'accord d'octroyer à la Mission hydrologique les subsides nécessaires au paiement intégral des obligations sociales imposées par le décret sur le contrat de travail.

Le Chef de service de la Mission hydrologique à Astrida m'a d'autre part déclaré le 28 mai avoir saisi de la question son administration centrale.-

Je propose donc qu'une ration uniforme de 7 frs par jour pour les deux Territoires soit remise aux engagés à moins que vous estimiez indispensable que cet avantage soit remis en nature plutôt qu'en espèces.-

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire connaître, dès que possible, votre décision à la Mission hydrologique du F.B.I. à Astrida.-

L'Inspecteur de la M.O.I. J. CLEMENT.,  
sé/J. CLEMENT.

RUHENGARI



24334

AM  
2225/107.5/03  
24. 6. 55